PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
Liberté Égalité Fraternité

Bulletin mensuel de l'observatoire départemental de la sécurité routière des Côtes-d'Armor (ODSR 22)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Accidents corporels, vies brisées

Données 2021 non consolidées

MOIS	Année	ACCIDENTS CORPORELS	TUES	BLESSES HOSPITALISES	BLESSES LEGERS	Total BLESSES
JANVIER	2019	28	3	13	21	34
	2020	38	8	21	23	44
	2021	**22**	**4**	**4**	**19**	**23**

Le couvre-feu instauré à 18h en janvier 2021 a réduit les déplacements de loisirs, ce qui contribue à une baisse de l'accidentalité corporelle.

Usagers tués, cumul annuel							Bilan 2021
Enfants 0-13							
Jeunes 14-29							
Adultes 30-44		*1*					**1**
Adultes 45-64	*1*						**1**
Seniors 65 ans et +	*1*			*1*			**2**
TOTAL annuel	**2**	**1**		**1**			**4**

Le message du mois

La conduite sous l'emprise de la fatigue, d'alcool, de drogues ou de certains médicaments est dangereuse. Même sans en avoir conscience, notre perception du danger et notre capacité de décision sont faussées, nos sens sont brouillés et notre temps de réaction augmente.

En 2020, parmi les 33 tués sur nos routes, **8 hommes et 1 femme sont décédé-e-s dans un accident impliquant un conducteur alcoolisé et/ou drogué.** Ces conducteurs fautifs perdent le bénéfice de leur assurance et sont entièrement redevables de tous les frais liés à l'accident, une dette transmissible à leur famille en cas de décès de l'auteur des faits.

Simplification des démarches avec HistoVec

Selon les études de la DGCCRF, **la moitié des ventes de véhicules d'occasion comporteraient des fraudes mineures ou graves. HistoVec permet d'y faire face.**

Ce site gratuit et sécurisé HistoVec.interieur.gouv.fr, lancé en janvier 2019, comprend des informations issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) telles qu'une opposition à la vente en raison d'une créance, une garantie bancaire ou une demande de saisie du véhicule, des amendes en attente de paiement, une procédure « véhicule endommagé », une suspension ou un retrait du titre de circulation du véhicule, le vol éventuel ainsi que l'historique des opérations intervenues (changement de titulaire, réparation contrôlée…).

Depuis le 12 janvier 2021, **il s'enrichit des informations relatives au contrôle technique** : dates, résultats des contrôles techniques ainsi que l'historique du kilométrage de chaque véhicule.

Comprendre pour agir

Les gestionnaires de voirie et leurs prestataires de marchés peuvent **consulter la réglementation et les normes techniques en matière de signalisation** notamment les textes fondateurs :

- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR) en 9 parties
- l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la certification de conformité des produits de marquage de chaussées
- l'arrêté du 4 juillet 2019 modifie l'arrêté du 2 mars 2009 relatif aux performances et aux règles de mise en service des dispositifs de retenue routiers.

sur le site ministériel https://www.equipementsdelaroute.developpement-durable.gouv.fr/

Pour accompagner les autorités dans leur stratégie de mobilité, le CEREMA propose de nombreuses **publications générales** sur https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general, **spécifiques aux mobilités douces** sur http://voiriepourtous.cerema.fr/ et une base des **indicateurs du trafic routier** national et régional https://dataviz.cerema.fr/trafic-routier/ (voir illustration ci-dessous)

Ces sites ont valeur de base documentaire, seuls les textes publiés au Journal officiel et aux bulletins officiels ministériels font foi (voir le site Legifrance.gouv.fr).

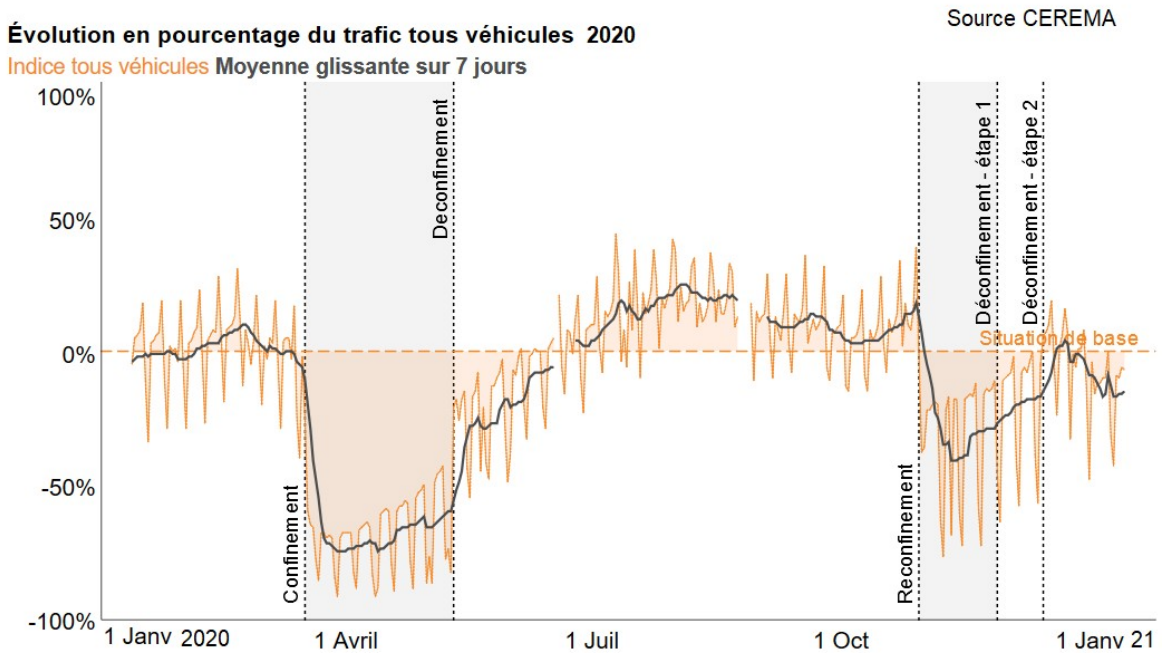

Confinements du 17 mars à 12h au 11 mai (soit 55 jours) et du 30 octobre au 15 décembre 2020 (soit 48 jours).

Les analyses statistiques devront prendre en compte cette situation en excluant l'année 2020 des moyennes pluriannuelles et en comparant les données mensuelles 2021 soit à 2020 hors confinement soit à 2019.